

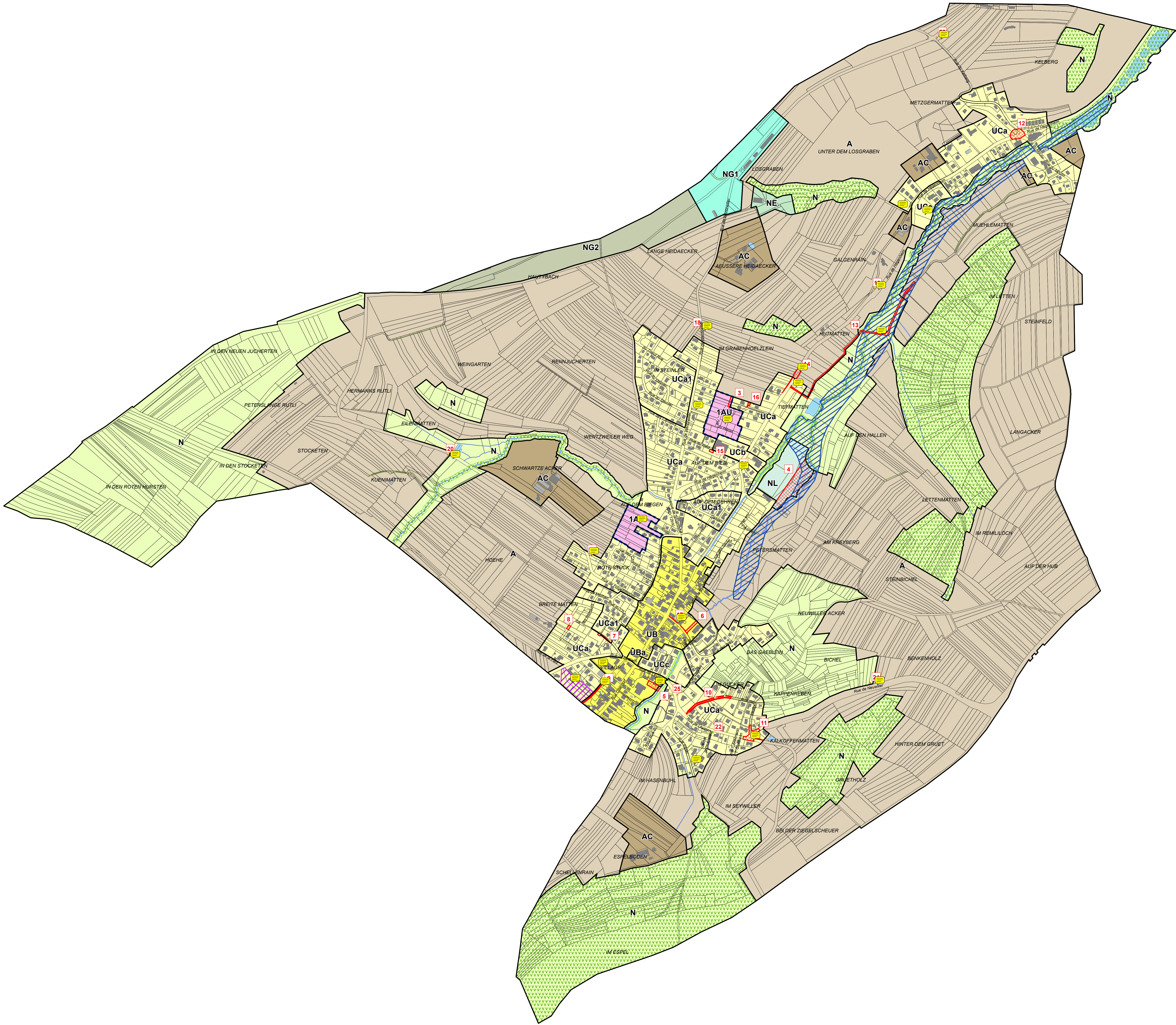


Annexe 2 – Localisation des secteurs concernés par la modification

La modification concerne :

- Une évolution des limites des zones UB, UCb et 1AU ;
- La création de nouveaux emplacements réservés ;
- La suppression d'emplacements réservés ;
- La protection des calvaires ;
- Une évolution des règles d'occupation des sols en zone agricole.

Les différents secteurs concernés par la modification sont localisés sur le plan de zonage annoté, ci-joint.



N°	Désignation/localisation	Bénéficiaire
1	Aménagement du carrefour	Commune
3	Accès à la zone 1AU depuis la rue de Hegenheim	Commune
4	Extension des espaces sportifs et de loisirs	Commune
5	Extension des équipements publics du centre-ville	Commune
6	Accès vers le nord-ouest depuis la rue des Prés	Commune
7	Elargissement de la rue du Chateau avec aménagement d'un espace de retournement	Commune
8	Liaison entre la rue des Romains et la rue des Vosges	Commune
9	Elargissement de la rue de l'Eglise	Commune
10	Elargissement de la rue des Chalets avec 8 m d'emprise	Commune
11	Aménagement du carrefour rue de Leymen (RD 16), rue des Vignes, RD 12B + aquisition d'un calvaire	Commune
12	Aménagement du carrefour rue du Kelberg, rue de Hegenheim au Klepferhof	Commune
13	Liaison douce entre Hagenthal et Schönenbuch	Commune
14	Aménagement de sécurité de l'entrée du village	Commune
15	Aménagement d'une aire de retournement rue du Ried	Commune
16	Liaison à long terme à préserver vers le nord (8 m d'emprise)	Commune
17	Aménagement de la rue des prés	Commune
18	Acquisition d'un calvaire	Commune
19	Acquisition d'un calvaire	Commune
20	Acquisition d'un calvaire	Commune
21	Acquisition d'un calvaire	Commune
22	Acquisition d'un calvaire	Commune
23	Acquisition d'un calvaire	Commune
24	Acquisition d'un calvaire	Commune
25	Acquisition d'un calvaire	Commune
26	Acquisition d'un calvaire	Commune

- zone inondable
- Espaces Boisés Classés (E.B.C.)
- emplacement réservé
- élément à préserver au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général

maître d'ouvrage :
Commune de Hagenthal-le-Bas

Plan Local d'Urbanisme

REGLEMENT GRAPHIQUE

PLU approuvé en date du 19/12/2019
MODIFICATION n°1 approuvée le 16/09/2021

MODIFICATION N° 2
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal
en date du __/__/2025.

A Hagenthal-le-Bas, le

